

Conditions Générales de Vente

Version du 10 juillet 2026 — applicable à toute commande passée à compter de cette date.

[Télécharger la version PDF](#)

Article 1 — Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les droits et obligations de la société Badabooth (SAS au capital de 1 500 euros, 15 Place Grangier, 21000 Dijon, SIREN 993 717 735) pour la location de photobooths. Toute prestation accomplie par le loueur implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 — Paiement

Le coût total de la location peut être réglé en une ou plusieurs fois :

- **Paiement intégral** : le montant total est réglé au moment de la réservation.
- **Paiement en 3× sans frais** : le montant total est réparti en trois échéances mensuelles prélevées automatiquement par carte bancaire.
- **Acompte de réservation (49 €)** : le client peut bloquer sa date en versant un acompte de 49 € au sens de l'article 1590 du Code Civil. Cet acompte vaut engagement ferme de commande. Le solde restant doit être réglé au plus tard 7 jours avant la date de l'événement, faute de quoi le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation sans remboursement de l'acompte. L'acompte est déduit du montant total de la commande. Aucune prestation ne sera effectuée tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.
- **Paiement à plusieurs (« cagnotte »)** : le client peut choisir de faire régler tout ou partie du solde de sa commande par des tiers, via une page de collecte en ligne mise à disposition par le loueur. Ce dispositif constitue une **modalité de paiement groupé d'une commande ferme**, et non une cagnotte publique ni un service de collecte de fonds : chaque participation est un paiement affecté exclusivement à la commande concernée. Le client ayant versé l'acompte demeure l'**unique cocontractant** du loueur et reste seul responsable du paiement intégral. **La**

commande doit être intégralement payée avant toute expédition ou mise à disposition du matériel ; à défaut de complétion de la cagnotte au plus tard 15 jours avant l'événement, le client s'engage à régler lui-même la différence, faute de quoi l'article ci-dessus (acompte) s'applique. Les participations ne sont pas remboursables individuellement, sauf annulation de la commande dans les conditions de l'article 9 ou de l'article 14. Les éventuels « extras » offerts par des tiers après complétion (recharges photos, options) sont ajoutés à la commande et suivent le même régime.

En cas de défaut de paiement total ou partiel, le client doit verser au loueur une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € TTC s'ajoute pour frais de recouvrement.

Si le paiement n'est pas effectué sous 10 jours, le loueur peut refuser la prestation. En cas d'annulation gouvernementale, un remboursement ou avoir est émis. Les litiges relèvent du droit français et du Tribunal de Commerce de Dijon.

Article 3 — Livraison et mise à disposition

La livraison intervient à la date convenue, partout en France métropolitaine et en Europe (selon le pays sélectionné lors de la commande), via le transporteur UPS. Le client doit fournir une adresse complète, un numéro de téléphone joignable et toute information nécessaire à la bonne livraison. La livraison sera suspendue tant que le client n'aura pas communiqué les informations requises.

Obligation de réception

Le client s'engage à être présent ou à mandater une personne de confiance à l'adresse de livraison indiquée lors de la commande, aux dates et horaires communiqués par le transporteur. Le suivi du colis est accessible en temps réel via le numéro de tracking UPS transmis par email.

Échec de livraison par le transporteur

En cas d'absence du client lors de la tentative de livraison par le transporteur, celui-ci effectue une seconde tentative. Si le colis ne peut être remis malgré les tentatives de livraison du transporteur, **la prestation reste intégralement due et aucun remboursement ne pourra être exigé**. La responsabilité de Badabooth ne saurait être engagée en cas d'échec de livraison imputable à l'absence du client, à une adresse erronée, incomplète ou inaccessible, ou à tout autre motif indépendant de la volonté du loueur.

Le cas échéant, le loueur pourra proposer au client une solution de remplacement (livraison express, retrait en point relais, livraison manuelle) dont les frais supplémentaires seront intégralement à la charge du client.

Modification de livraison à l'initiative du client

Le client peut, via les services UPS (My Choice, redirection en ligne ou en agence), modifier le lieu de livraison après expédition (redirection vers une autre adresse, un point relais UPS Access Point, ou un voisin). **Badabooth déconseille formellement la redirection du colis vers un point relais. Toute modification effectuée à l'initiative du client se fait sous sa seule responsabilité**, ce qui inclut notamment : l'acceptation effective du colis par le point relais choisi, les horaires d'ouverture de celui-ci, le retrait du colis en temps utile avant l'événement, ainsi que la conservation du colis par le point relais. Le client reconnaît avoir vérifié, préalablement à la modification, que la nouvelle destination est compatible avec les dimensions et le poids du colis :

- Borne Smart : 60 × 35 × 35 cm — 10 kg
- Borne Happy : 75 × 35 × 35 cm — 15 kg
- Borne Smile : 75 × 35 × 35 cm — 20 kg

Les UPS Access Points appliquent généralement une limite maximale de 60 × 60 × 35 cm et 30 kg, susceptible de varier selon le point relais. En cas de refus du colis par le destinataire alternatif choisi par le client (notamment refus pour dépassement des dimensions ou du poids autorisés, ou inaccessibilité du lieu), aucune responsabilité ne saurait être engagée à l'encontre de Badabooth. **La prestation reste intégralement due et aucun remboursement ne pourra être exigé.** Le client conserve la possibilité, à ses frais, de demander une réexpédition vers une adresse valide conformément aux dispositions du présent article.

Commandes de dernière minute

Pour toute commande passée moins de deux jours ouvrés avant la date de l'événement (notamment la veille ou le jour même), Badabooth met en œuvre tous les moyens raisonnables pour expédier le matériel immédiatement, le cas échéant en transport express. Le client reconnaît toutefois qu'un tel délai ne permet **aucune garantie de livraison avant l'événement**, l'acheminement dépendant exclusivement du transporteur tiers. **En passant commande dans ces conditions, le client accepte expressément ce risque et en assume l'entière responsabilité : la livraison tardive ou la non-livraison du colis avant l'événement ne peut donner lieu à aucun remboursement, avoir ou indemnité**, dès lors que Badabooth a remis le colis au transporteur dans les délais rendus possibles par la date de la commande.

Retard de livraison du transporteur

Badabooth s'engage à expédier le matériel dans les délais annoncés (3 à 5 jours ouvrés avant l'événement). Toutefois, les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif et dépendent du transporteur tiers (UPS). En cas de retard de livraison imputable au transporteur, Badabooth ne pourra être tenu responsable. **Aucun remboursement ni avoir**

ne sera accordé pour un retard de livraison du transporteur. Badabooth s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour trouver une solution alternative (réexpédition express, livraison manuelle), les surcoûts éventuels étant à la charge du client.

Retour du matériel

Lors du retour du matériel, si le client n'est pas présent lors du premier passage du transporteur, 30 € seront facturés pour la reprogrammation d'un deuxième enlèvement. Les absences subséquentes entraînent des frais de 50 € par jour de retard. Tout matériel non restitué dans les 7 jours suivant la date de fin de location sera considéré comme perdu et facturé à sa valeur de remplacement.

Obligations techniques du client

Le client doit fournir l'électricité à moins de 3 mètres, et un espace de recul de 1m50 pour les photos. Un contact de support technique joignable est requis pendant l'événement.

Article 4 — Responsabilité des dommages non signalés

Tout dommage ou dysfonctionnement du matériel doit être signalé immédiatement après la réception et avant toute utilisation. Tout dommage constaté ultérieurement sera considéré sous la responsabilité du client.

Article 5 — Responsabilité des parties

Le client assume la pleine responsabilité une fois l'équipement arrivé sur le lieu de l'événement. La prise de possession est établie lorsque la borne est montée sur le lieu de l'événement.

Le client prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité du matériel et doit être assuré en responsabilité civile. En cas de non-restitution, vol, perte ou détérioration du photobooth, quelle qu'en soit la cause, le client sera seul tenu des dommages.

Contact pour signaler un dommage ou vol : hello@badabooth.fr ou 06 25 82 95 43.

Article 6 — Photos post-événement : lien de téléchargement, galerie et tirages

Le lien de téléchargement contenant les photos post-événement est un cadeau offert gracieusement par l'entreprise et n'est en aucun cas inclus dans le prix de la prestation. Ce service est fourni à titre purement gratuit et non contractuel, sans engagement de délai de transmission.

Aucun remboursement n'est disponible pour les retards de livraison ou les problèmes d'accès. La perte ou la non-restitution du matériel empêche la fourniture du lien.

Galerie en ligne et commande de tirages (« réimpressions »)

Le loueur peut mettre à disposition une galerie en ligne accessible par lien, permettant de télécharger gratuitement les photos de l'événement et de commander des tirages papier payants. Le client reconnaît que ce lien, dès lors qu'il est partagé, donne accès aux photos à toute personne qui en dispose ; sa diffusion relève de la seule responsabilité de son détenteur. La galerie est mise à disposition pour une durée limitée (indiquée sur la page), à l'issue de laquelle les photos peuvent être supprimées sans préavis.

Chaque commande de tirages est conclue entre le loueur et l'acheteur qui la passe (invité ou client), au tarif affiché au moment de la commande, payable en ligne. Conformément à l'article L221-28 3° du Code de la consommation, les tirages photo constituent des **biens confectionnés selon les spécifications du consommateur et nettement personnalisés : le droit de rétractation ne s'applique pas** dès lors que l'impression a été lancée. Les délais de fabrication et d'envoi sont donnés à titre indicatif ; l'expédition s'effectue en courrier simple à l'adresse indiquée par l'acheteur (ou retrait au studio de Dijon, gratuit), les frais d'envoi étant affichés avant paiement. En cas de tirage présentant un défaut d'impression imputable au loueur, celui-ci s'engage à le réimprimer et le réexpédier à ses frais.

Article 7 — Perte ou endommagement de matériel

Un remboursement intégral de la valeur du matériel sera exigé en cas de perte ou d'endommagement, y compris les accessoires.

Article 8 — État du matériel

Le matériel est livré en bon état de fonctionnement avec documentation. Au moment de la mise à disposition du photobooth, le client se doit de faire l'état des lieux de la borne ; à défaut, aucune réclamation ne pourra être faite.

L'utilisation normale signifie le fonctionnement selon les instructions. Le client est responsable en cas de mauvaise utilisation, exposition à la pluie ou négligence. Le loueur peut résilier et récupérer l'équipement immédiatement en cas de mauvaise utilisation.

Assurance dégradation

L'assurance dégradation couvre les dommages extérieurs du boîtier (rayures, impacts) uniquement pendant la location, excluant l'électronique (iPad, composants imprimante). Cette assurance exclut le vol, la perte et les dégradations volontaires.

Coûts de réparation indicatifs :

- Fronton lumineux : 50 €
- Corps : 120 €
- Porte arrière : 40 €
- Spot : 15 €
- iPad : 1 000 €
- Interface noire : 30 €
- Pieds métalliques : 45 €
- Boîte de transport : 50 €
- Adaptateur Lightning vers USB 3.0 + Ethernet : 90 €
- Réceptacle imprimante (QW410 / DS620) : 50 €

Article 9 — Résiliation et annulation

Conditions d'annulation :

- Plus de 30 jours avant l'événement : annulation gratuite avec remboursement total (acompte inclus)
- Entre 30 et 14 jours avant : annulation avec avoir valable 1 an (acompte inclus dans l'avoir)
- Moins de 14 jours avant : aucun remboursement ni avoir — l'acompte reste acquis au loueur conformément à l'article 1590 du Code Civil

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs devant être fournis à une date déterminée. Toutefois, le loueur accorde à titre commercial un délai de rétractation de 14 jours à compter du versement de l'acompte, à condition que la date de l'événement soit à plus de 30 jours. Passé ce délai, l'acompte reste acquis.

Article 10 — Usage de la borne

Le loueur se doit d'informer le client sur les modalités d'utilisation du photobooth. Le client effectue l'entretien et le nettoyage réguliers en utilisant les produits recommandés. Les coûts de réparation liés à un mauvais entretien sont à la charge du client.

Les données photos de l'événement sont stockées maximum 3 mois après l'événement. Le loueur ne garantit pas que ce stockage soit assuré de manière permanente.

Le client s'engage, lors de l'utilisation du photobooth, à avertir l'utilisateur avant l'enregistrement de la photo. L'utilisation commerciale des photos nécessite le consentement

préalable de l'utilisateur.

Le loueur se réserve le droit de filmer le fonctionnement du photobooth pour contenu commercial. Les rouleaux d'impression non utilisés ne peuvent être remboursés ni réimprimés après l'événement.

Article 11 — Enregistrement vidéo automatique en cas de chute

La borne est équipée d'un capteur de détection de chute. En cas de chute détectée (renversement, choc violent), la caméra arrière de la borne déclenche automatiquement l'enregistrement d'une courte séquence vidéo de 20 secondes. Cet enregistrement a pour finalité exclusive l'établissement de la preuve des circonstances du dommage matériel en vue d'une éventuelle imputation des frais de réparation ou de remplacement du matériel.

Base légale : intérêt légitime du loueur à protéger son matériel loué (article 6.1.f du Règlement (UE) 2016/679 — RGPD).

Durée de conservation : 30 jours calendaires à compter de l'enregistrement, après quoi le fichier est supprimé automatiquement. En cas de litige en cours ou de procédure contentieuse, la conservation pourra être prolongée jusqu'à la résolution définitive du litige.

Destinataires : les enregistrements sont accessibles exclusivement aux personnes habilitées de Badabooth dans le cadre de la gestion d'un dommage matériel. Ils ne font l'objet d'aucune diffusion, transfert à des tiers, usage commercial, marketing ou entraînement d'intelligence artificielle.

Information des invités : le client (organisateur de l'événement) s'engage à informer les participants à son événement de la présence de ce dispositif de captation automatique à déclenchement sur incident. Badabooth fournit à cet effet une signalétique discrète apposée sur la borne.

Droits des personnes concernées : conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, toute personne figurant sur un enregistrement dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, exerçable par courriel à hello@badabooth.fr. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

Article 12 — Absence de test ou de prise de contact

En cas de non-branchement, non-utilisation ou non-test du matériel par le client, aucune réclamation, demande de remboursement ou d'avoir ne sera recevable.

Article 13 — Force majeure

La responsabilité de Badabooth est exclue pour les événements de force majeure conformément à l'article 1148 du Code Civil (événement extérieur, imprévisible et irrésistible).

Article 14 — Politique de remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de faute avérée et exclusive du loueur ou de matériel défectueux vérifié avant toute utilisation.

Ne donnent pas lieu à remboursement ni avoir :

- L'échec de livraison imputable à l'absence du client, à une adresse erronée ou inaccessible
- Le retard de livraison du transporteur tiers (UPS)
- La non-utilisation ou le non-branchement du matériel par le client
- L'absence de test préalable du matériel par le client avant l'événement
- Tout empêchement extérieur à la volonté du loueur

Le client reconnaît expressément que la prestation est considérée comme rendue dès lors que le matériel a été expédié à l'adresse indiquée par le client et que le transporteur a effectué au moins une tentative de livraison. En cas de non-livraison imputable au transporteur tiers, Badabooth pourra proposer un avoir valable 12 mois, sans obligation de remboursement.

Article 15 — Contact

Pour toute question relative aux présentes CGV, contactez-nous :

Email : hello@badabooth.fr

Téléphone : [06 25 82 95 43](tel:0625829543)

Adresse : BADABOOTH — 15 Place Grangier, 21000 Dijon

BADABOOTH

Location de photobooth pour mariages, anniversaires et événements d'entreprise. Conçu et fabriqué à Dijon, livré partout en France.

Navigation

[Prix & formules](#)

[Photobooth mariage](#)

[Photobooth entreprise](#)

[Photobooth anniversaire](#)

[Location photobooth](#)

[FAQ](#)

[Guide photobooth](#)

[Je suis un pro](#)

[Blog](#)

[Mentions légales](#)

[CGV](#)

[Programme ambassadeur](#)

Villes populaires

[Paris](#)

[Marseille](#)

[Lille](#)

[Dijon](#)

[Lyon](#)

[Bordeaux](#)

[Strasbourg](#)

Contact

hello@badabooth.fr

06 25 82 95 43

 [@badabooth.fr](#)